

Les Infos de Base

janvier 2000
volume 3, numéro 1
ISSN 1492-0670



Dans ce numéro

1 Les nouveautés du mois

État de la publication

Liste des lois intégrées

3 Liste des règlements intégrés

4 Tous à vos postes ! Pas de chronique ce mois-ci

Les nouveautés du mois

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances des *Infobases ACCÈS LÉGAL*. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 53 du 29 décembre 1999, à l'exception des modifications apportées par la *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*, L.Q. 1999, c. 40.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 49 du 1^{er} décembre 1999, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 49 du 4 décembre 1999, à l'exception du *Règlement sur les impôts*, R.R.Q., 1981, c. I-3, r. 1 qui est à jour au 30 décembre 1997.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 et ceux de 1999 jusqu'au chapitre 59.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 49 du 1^{er} décembre 1999, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 49 du 4 décembre 1999.

L'*Infobase Statutes of Québec* est à jour au 1^{er} avril 1998 et au 1^{er} mars 1999 dans le cas des chapitres D-17, I-2, I-3, I-4, L-3, M-31, R-20.1, T-0.1 et T-1.

Liste des lois intégrées à l'*Infobase Lois du Québec*

• *Loi sur Immobilière SHQ*, L.Q. 1999, c. 16.

• *Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec*, L.Q. 1999, c. 34 :

modifie :

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, a. 7;

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. A-6, a. 69.6;

Loi sur les archives, L.R.Q., c. A-21.1, annexe;

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., c. C-2, a. 20.5;

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, L.R.Q., c. P-38.01, a. 4;

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. R-10, annexe I;

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2, aa. 266, 471, 472, 473, 474, 485, 488.1;

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1, a. 41.

• *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*, L.Q. 1999, c. 36 :

modifie :

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1, aa. 165.2, 227.1;

Loi sur l'assurance-maladie, L.R.Q., c. A-29, a. 65;

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. C-19, a. 412;

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1, a. 555;

Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais, L.R.Q., c. C-37.1, aa. 113, 114, 115, 118, 126;

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, L.R.Q., c. C-37.2, aa. 133, 141, 142, 143, 144, 151.0.1, 151.2;

Loi sur la Communauté urbaine de Québec, L.R.Q., c. C-37.3, aa. 126, 127, 128, 130, 136, 136.2;

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1, aa. 1.1.2, 2, 4, 8, 8.1, 11, 12, 13.1, 17, 22, 24, 26, 26.1, 36,

© 2000, Gaudet Éditeur Ltée

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

37, 44, 47, 54, 54.1, 56, 56.1, 58, 70.1, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 84.1, 84.3, 86, 86.1, 86.2, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 102, 105, 106, 107, 108, 109, 110.1, 110.2, 112, 118, 119, 120, 120.1, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 128.4, 128.5, 128.6, 128.7, 128.9, 128.10, 128.11, 128.12, 128.13, 128.14, 128.15, 128.16, 128.17, 128.18, 155.1, 155.2, 164, 171.3, 171.5, 175, 177, 188, 191.1, 192;

Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec, L.R.Q., c. D-13.1, aa. 1, 101.1, 101.2;

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, L.R.Q., c. E-12.01, aa. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12-19, 23, 25, 26, 28, 29, 33, 39, 41, 47, 57;

Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets, L.R.Q., c. E-13.1, a. 2;

Loi sur l'exécutif, L.R.Q., c. E-18, a. 4;

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, L.R.Q., c. E-20.1, a. 7;

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. F-4.1, a. 28.2;

Loi sur Hydro-Québec, L.R.Q., c. H-5, a. 32;

Loi concernant l'impôt sur la vente en détail, L.R.Q., c. I-1, a. 18.2;

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. I-3, a. 710.0.1;

Loi sur les mines, L.R.Q., c. M-13.1, aa. 122, 156, 164, 206, 232.5, 232.11;

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q., c. M-14, a. 2;

Loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune, L.R.Q., c. M-15.2.1, aa. 1, 2, 10, 11, 15, titre;

Loi sur les ministères, L.R.Q., c. M-34, a. 1;

Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international, L.R.Q., c. M-35.2, a. 7;

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs, L.R.Q., c. P-7, a. 1;

Loi sur le parc Forillon et ses environs, L.R.Q., c. P-8, aa. 1, 3, 5;

Loi sur les parcs, L.R.Q., c. P-9, aa. 1, 1.1, 6, 6.1, 7, 8, 8.1, 8.2, 9.1, 15.1;

Loi sur les pesticides, L.R.Q., c. P-9.3, aa. 8, 128, 132;

Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, L.R.Q., c. P-30.2, aa. 7, 19;

Loi sur la protection des arbres, L.R.Q., c. P-37, a. 1;

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, L.R.Q., c. P-38.01, aa. 10, 36;

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1, a. 79.10;

Loi sur la provocation artificielle de la pluie, L.R.Q., c. P-43, a. 1;

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2, aa. 1, 116.1, 118.4;

Loi sur le régime des eaux, L.R.Q., c. R-13, aa. 1, 2, 2.2, 7, 8, 23, 24, 34, 35, 40, 41, 58, 59, 65, 73, 74, 81, 84, formules;

Loi sur les réserves écologiques, L.R.Q., c. R-26.1, aa. 2, 4, 6, 23;

Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, L.R.Q., c. S-13.01, a. 4;

Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, L.R.Q., c. S-18.2.1, aa. 24, 27;

Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, L.R.Q., c. S-22.01, a. 42;

Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique, L.R.Q., c. V-5001, aa. 2, 10;

Loi sur les villages cris et le village naskapi, L.R.Q., c. V-5.1, a. 21;

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. V-6.1, a. 20;

Loi sur la justice administrative, L.Q. 1996, c. 54, annexe III;

Loi sur le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, L.Q. 1997, c. 16, aa. 3, 11, 12, 13, 23.1, 24;

Loi favorisant la protection des eaux souterraines, L.Q. 1998, c. 25, aa. 1, 2.

• *Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James*, L.Q. 1999, c. 44 :

modifie :

Loi sur le développement de la région de la Baie James, L.R.Q., c. D-8, a. 41.

• *Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil*, L.Q. 1999, c. 47 :

modifie :

Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64, aa. 51, 54, 108, 118, 122, 125, 129, 134, 135, 137, 142, 145, 151, 375.

• *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec*, L.Q. 1999, c. 48 :

modifie :

Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, L.R.Q., c. R-5, a. 2.

• *Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis*, L.Q. 1999, c. 49 :

modifie :

Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64, a. 2999.1.

• *Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 1999, c. 50 :

abroge :

Loi sur les grains, L.R.Q., c. G-1.1.

modifie :

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. J-3, annexe IV;

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., c. M-35.1, aa. 12, 21, 26, 26.1, 28, 30, 37, 38, 40, 40.1-40.6, 43.1, 47, 51, 52, 66, 71, 74, 75, 89.1, 101, 105, 110, 111, 111.1, 111.2, 117, 127, 140, 140.1, 149.1, 162, 165, 172, 191.1, 192.1-192.3, 193, 203;

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, L.R.Q., c. P-30, aa. 1, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13-18, 24, 25, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 38.1, 39, 41, 42, 43-47, 49.1, 50, 52, 52.1, 54, 55, 60.1-62.

• *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, L.Q. 1999, c. 51 :

abroge :

Loi sur le drapeau officiel du Québec, L.R.Q., c. D-13;

Loi sur l'emblème aviaire, L.R.Q., c. E-4.1;

Loi sur l'emblème floral, L.R.Q., c. E-5.

modifie :

Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics, L.R.Q., c. S-6.1, a. 2.

• *Loi permettant la mise en oeuvre d'ententes avec les communautés mohawks*, L.Q. 1999, c. 53 :

modifie :

Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, a. 7;

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. I-2, aa. 16.1-16.3;

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, L.R.Q., c. I-8.1, aa. 2, 2.0.1, 132.1;

- Loi sur les licences*, L.R.Q., c. L-3, a. 79.10;
- Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., c. M-31, aa. 2, 9.0.4, 9.0.5, 9.0.6, 69.0.1;
- Loi sur les permis d'alcool*, L.R.Q., c. P-9.1, a. 1.1, intitulé chapitre I;
- Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux*, L.R.Q., c. R-6.1, a. 23;
- Loi sur la sécurité dans les sports*, L.R.Q., c. S-3.1, a. 46.2.7;
- Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q., c. S-13, a. 1;
- Loi sur la taxe de vente du Québec*, L.R.Q., c. T-0.1, aa. 541.45-541.47;
- Loi concernant la taxe sur les carburants*, L.R.Q., c. T-1, a. 50.0.13-50.0.15;
- Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c. 64, aa. 152, 366.
- *Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux*, L.Q. 1999, c. 54.
 - *Loi modifiant la Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi*, L.Q. 1999, c. 55 :
modifie :
Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. F-3.1.2, aa. 4, 5, 16, 18, 18.1, 19, 21, 22, 27, 37, 38.
 - *Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, L.Q. 1999, c. 56.
 - *Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail*, L.Q. 1999, c. 57 :
modifie :
Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. N-1.1, aa. 29, 39.0.2, 92.1-92.4, 158.1-158.2.
 - *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, L.Q. 1999, c. 58 :
modifie :
Loi sur la fonction publique, L.R.Q., c. F-3.1.1, aa. 50, 50.1, 53, 53.1;
 - Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, L.R.Q., c. I-4.1, a. 8;
 - *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, L.Q. 1999, c. 59 :
modifie :
Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, a. 47;
 - Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, aa. 468.45, 468.51, 477.1, 542.5.1, 524.5.2, 542.6, 542.7, 573.3.2, 573.4;
 - Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, aa. 164.1, 614, 620, 688, 938.2, 961, 1011.1.1, 1011.1.2, 1011.2, 1011.3;
 - Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais*, L.R.Q., c. C-37.1, aa. 77, 83.0.2, 129, 143.1, 171, 172;
 - Loi sur la Communauté urbaine de Montréal*, L.R.Q., c. C-37.2, aa. 114, 120.0.3.2, 156, 210.1, 291.28;
 - Loi sur la Communauté urbaine de Québec*, L.R.Q., c. C-37.3, aa. 86, 92.0.2.1.1, 142, 144.1;
 - Loi sur les sociétés municipales et intermunicipales de transport*, L.R.Q., c. C-70, a. 41.2;
 - Loi sur la fiscalité municipale*, L.R.Q., c. F-2.1, a. 71;
 - Loi sur les immeubles industriels municipaux*, L.R.Q., c. I-0.1, aa. 4, 6.1;
 - Loi sur la Régie des installations olympiques*, L.R.Q., c. R-7, a. 23.2;
 - Loi sur la sécurité dans les sports*, L.R.Q., c. S-3.1, aa. 25.1, 46.22.1;
 - Loi sur le Service des achats du gouvernement*, L.R.Q., c. S-4, a. 4;
 - Loi sur le traitement des élus municipaux*, L.R.Q., c. T-11.001, a. 30.0.4;
 - Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, L.R.Q., c. V-6.1, aa. 40, 207.1, 228, 358.5, 399.
 - *Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*, L.Q. 1999, c. 60 :
modifie :
Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, L.R.Q., c. R-0.2, aa. 146, 154, 180.1, 181.
 - *Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général*, L.Q. 1999, c. 61 :
modifie :
Loi sur les substituts du procureur général, L.R.Q., c. S-35, a. 4.
 - *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales*, L.Q. 1999, c. 62 :
modifie :
Loi sur les cours municipales, L.R.Q., c. C-72.01, a. 51;
 - Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.Q., c. T-16, aa. 92, 121.1, 122.0.1, 231.
 - *Loi visant la préservation des ressources en eau*, L.Q. 1999, c. 63.
 - *Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1^{er} janvier 2000*, L.Q. 1999, c. 64.
 - *Décret concernant une modification à l'annexe II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, D. 1251-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5907 :
modifie :
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. R-10, annexe II.1.
- Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.
- Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec**
- abrogés :
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 4.2.];
- Règlement sur les normes de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine public*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.002.];
- Règlement concernant l'établissement de sûretés par les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne à l'égard de la caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)*, [R.R.Q., c. S-29.01, r. 2.].
- ajoutés :
- Arrêté concernant le recouvrement de montants versés relativement à une mesure, à un programme ou à un service d'aide à l'emploi*, A.M., 1999 du 24-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 5114;
- Délimitation des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques*, A.M., 99029 du 28-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5525;
- Programme d'assistance financière relatif aux vents violents survenus en juillet 1999 dans diverses municipalités du Québec*, D. 1150-99 du 06-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5142;
- Règlement sur les frais exigibles des propriétaires d'ascenseurs*, D. 1154-99 du 06-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5069;
- Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière*, D. 1171-99 du 13-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5099;
- Programme relatif à une délégation de gestion de terres publiques intramunicipales en faveur des municipalités régionales de comté de la*

région administrative du Bas-Saint-Laurent, D. 1175-99 du 13-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5102;

Décret concernant une entente relative à la prise en charge, à titre d'expérience-pilote, de responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine public par les municipalités régionales de comté de la région du Bas-Saint-Laurent, D. 1176-99 du 13-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5107;

Décret concernant l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec du programme relatif au Projet vitrine Programmation régionale des services ambulatoires de Laval — Carte santé (PRSA — Carte santé), D. 1177-99 du 13-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5204;

Règlement sur les exemptions de l'application de la section II du chapitre II de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, D. 1178-99 du 13-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5109;

Décret concernant les conditions et cadre administratif du programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles, D. 1187-99 du 20-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5548;

Règlement sur les programmes de formation de l'Institut de police du Québec, D. 1195-99 du 20-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5168;

Règlement sur les exigences applicables aux connaissances, D. 1198-99 du 20-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5172;

Règlement sur l'établissement de sûretés par les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne à l'égard de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et d'Euroclear Clearance System Société Coopérative (Euroclear), D. 1216-99 du 03-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5615;

Règles de procédure du Tribunal administratif du Québec, D. 1217-99 du 03-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5616;

Décret concernant le programme relatif à la gratuité de certains services optométriques fournis aux handicapés visuels âgés de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, D. 1225-99 du 03-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5831;

Décret concernant l'établissement d'un programme exceptionnel de soutien du revenu pour les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine Gaspésia à Chandler, D. 1228-99 du 04-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5834;

Décret concernant le regroupement de la Ville de La Malbaie–Pointe-au-Pic, de la Municipalité de Rivière-Malbaie, de la Municipalité de Saint-Fidèle, du Village de Cap-à-l'Aigle et de la Paroisse de Sainte-Agnès, D. 1253-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5967;

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, D. 1255-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5907;

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, D. 1255-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5907;

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine, D. 1255-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5907;

Décret concernant la date d'échéance du paiement de la suramende compensatoire, D. 1259-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5918;

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État, D. 1266-99 du 17-11-99, (1999) 131 G.O. 2, 5919;

Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu pour l'année 2000, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.];

Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2000, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.1.];

Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2000-2001 de l'Office des professions du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 2.1.];

modifiés :

Règlement sur les ratios d'expérience pour l'année 2000, Décision du 16-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4450;

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, D. 986-98 du 21-07-98, (1998) 130 G.O. 2, 4463;

Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 0.02.];

Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.02.];

Règlement sur l'assurance-récolte selon le système individuel, [R.R.Q., c. A-30, r. 21.];

Règlement sur le camionnage, [R.R.Q., c. C-5.1, r. 1.];

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 1.01.1.];

Règlement sur les droits exigibles et les titres de spécialistes de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, [R.R.Q., c. C-73.1, r. 3.];

Décret sur les distributeurs de pain de la région de Montréal, R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 28;

Décret sur l'installation d'équipement pétrolier, R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 33;

Règlement sur le gaz et la sécurité publique, R.R.Q., 1981, c. D-10, r. 4;

Règlement sur le remboursement des dépenses occasionnées à la Régie du bâtiment

du Québec par l'exécution de la Loi sur la distribution du gaz, [R.R.Q., c. D-10, r. 8.];

Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale, [R.R.Q., c. F-2.1, r. 4.2.1.];

Droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des visas aux fins du crédit d'impôt pour le design, [R.R.Q., c. M-17, r. 1.001.];

Règlement sur les contingents des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. M-35, r. 14.1.];

Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte du Sud, [R.R.Q., c. M-35, r. 20.6.007.];

Règlement sur les contingents des producteurs de bois de la région de Nicolet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.18.01.1.];

Règlement des producteurs d'oeufs d'incubation sur le contingentement, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 3.1.1.];

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, [R.R.Q., c. P-9.3, r. 0.1.];

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. Q-2, r. 1.01.];

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, [R.R.Q., c. Q-2, r. 12.1.];

Tarif des frais exigibles par la Régie du logement, [R.R.Q., c. R-8.1, r. 6.];

Règlement sur les régimes soustraits à l'application de certaines dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 2.];

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. R-20, r. 14.01.];

Règlement sur l'application d'un Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge et sur l'application d'une norme sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées, [R.R.Q., c. S-3, r. 0.01.];

Règlement sur le bingo, [R.R.Q., c. S-13.1, r. 0.1.];

Règlement sur les substituts en chef du procureur général, [R.R.Q., c. S-35, r. 1.3.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Tous à vos postes !

Cette chronique vous reviendra le mois prochain pour vous informer sur les outils disponibles avec le logiciel Folio VIEWS.